



## Contagieux avec la CAF

-----  
Par Braco18

Bonjour,

Ma situation est complexe.

Cela commence avec le départ de mon ex compagne, du logement en septembre 2024.

Le problème est qu'elle a environ 9500€ de trop perçus qu'elle doit aux services de la CAF.

Mais vu que depuis son départ de mon logement, elle ne s'est toujours réinscrite à la CAF. Et comme elle me l'a dit avant de partir, qu'elle ne s'y réinscrirait pas, pour ne pas payer sa dette.

Du coup, pour ma part impossible de mettre mon dossier à jour, du fait qu'ils n'ont pas d'adresse la concernant et moi je n'ai plus aucuns contacts avec elle. De plus ils me font payer ses dettes en gardant les prestations auxquelles j'ai droit auprès de leurs services.

Dettes qui pourtant sur les papiers sont bien à son nom et aucunement à mon nom.

Après plusieurs recours, systématiquement rejetés par la CAF. Même des contacts avec la médiatrice de la CAF.

Ils m'ont clairement dit que comme il m'ont moi sous la main, il ne vont pas se prendre la tête à la chercher, et qu'il ne peuvent pas le faire. Et que même si ils avaient une adresse la concernant, cela mettrait juste mon dossier à jour, mais ne m'enlèverait pas ses dettes, tant qu'elle ne se réinscrirait pas auprès de leurs services.

Tout en sachant qu'ils ont ses coordonnées bancaire.

Quelles seraient les solutions pour me sortir de cette histoire, car depuis septembre, je commence à fatiguer.

Merci de vos conseils